

Le 13 novembre 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

Signature de la feuille de route de prévention conjointe ARS/Assurance Maladie (régime général et MSA) : un engagement renforcé pour la santé publique dans le Grand Est

Dans le cadre d'un partenariat ambitieux entre l'Agence Régionale de Santé Grand Est et l'Assurance Maladie (régime général et MSA), une feuille de route commune pour la prévention et la promotion de la santé est officiellement signée ce 13 novembre 2024. Ce plan d'action conjoint vise à répondre aux enjeux prioritaires de santé publique et à renforcer l'accès aux soins dans une démarche de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Contexte et objectifs

Depuis la fin de la crise sanitaire, la prévention est mise en avant comme une priorité du système de santé. Au niveau régional, l'ARS et l'Assurance Maladie ont travaillé en concertation depuis 2021 pour coordonner leurs efforts et maximiser l'efficacité des actions de prévention, unissant ainsi leurs forces pour répondre aux enjeux spécifiques du Grand Est.

Cette feuille de route, s'inscrivant dans les orientations stratégiques nationales (Stratégie nationale de santé, Contrat d'Objectifs et de Gestion de l'Assurance Maladie, Schéma Régional de Santé), s'articule autour de trois grands enjeux :

1. **Réduction des inégalités de santé** en priorisant les populations vulnérables, les jeunes et les parents.
2. **Réponse aux défis de santé publique** identifiés dans la région, en particulier la prévention des maladies chroniques et infectieuses.
3. **Santé environnementale**, avec des actions d'adaptation aux dérèglements climatiques.

Six thématiques d'intervention majeures

Le plan d'action s'articule autour de six axes prioritaires, élaborés en concertation avec les différents acteurs de santé et les partenaires territoriaux :

1. **Dépistage organisé des cancers** : déclinaison de la feuille de route régionale de lutte contre le cancer concernant le dépistage organisé en développant notamment l'allers-vers.
2. **Politiques partenariales** : accentuer la politique de prévention dans l'exercice coordonné.
3. **Prévention auprès des jeunes et des parents** : renforcer l'accompagnement parental et les actions de promotion de la santé et prévention auprès des jeunes 0-16 ans.

4. **Vaccination** : renforcer la promotion de la vaccination contre le HPV, la grippe, et le COVID-19.
5. **Santé environnementale** : répondre aux enjeux de la santé environnementale et notamment à l'adaptation de notre système de santé aux dérèglements climatiques.
6. **Accès à la santé des personnes en situation de précarité** : réduire les inégalités sociales et territoriales de santé en s'appuyant sur le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS).

En complément, le dispositif national « Mon Bilan Prévention » est mis en place dans la région, offrant aux personnes à des âges clés de la vie (entre 18 et 25 ans ; 45 et 50 ans ; 60 et 65 ans ; 70 et 75 ans), un rendez-vous dédié pour évaluer les facteurs de risque et discuter des habitudes de vie avec des professionnels de santé.

Vers une mobilisation territoriale renforcée

Ce plan d'action ambitionne de renforcer la mobilisation des acteurs locaux dans chaque département à travers des instances de coordination et des groupes de travail, pour garantir une animation territoriale et la mise en place d'actions adaptées aux spécificités locales. Une dynamique de partage des avancées et de suivi sera mise en place pour valoriser les actions menées et les ajuster en continu aux besoins des territoires.

Un engagement commun pour la santé du Grand Est

La signature de cette feuille de route symbolise un engagement fort de l'ARS et de l'Assurance Maladie (régime général et MSA) à œuvrer conjointement pour une politique de santé publique qui répond aux enjeux locaux et améliore la santé de tous les citoyens du Grand Est.

Contact presse

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr

Assurance Maladie :